



1.1

DEC_0253_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE CIRIL POUR LA MAINTENANCE DU PORTAIL FAMILLE ET DU LOGICIEL ENFANCE ALLANT DU 01/01/2026 AU 31/12/2026.

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDERANT que la maintenance du Portail Famille et du logiciel Civil Net Enfance est essentielle au bon fonctionnement du service Pôle animation vie sociale.

CONSIDERANT que la maintenance ne peut-être qu'assurée par le prestataire ayant fourni et installé le logiciel.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société CIRIL, 49 avenue Albert Einstein, B.P 12074, 69603 VILLEURBANNE CEDEX, d'un montant de 3981,00 € HT, soit 4777,20 € TTC allant du 01/01/2026 au 31/12/2026. Le contrat sera tacitement renouvelé pour une période de 4 ans, soit jusqu'au 31/12/2029.

Fait à Pont-Audemer, le 15/12/25

Le Président

Francis COUREL


